

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Délibération n°DC2020/81*

Nombres de membres :

En exercice : 122

Présents : 75

Votants : 85

POUR : 84 (98,82%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01 (1,18%)

Le vingt-deux octobre deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de Benoît SINGLIT, Président

Date de la convocation : 15/10/2020

M. Roland DESTENAY est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Daniele, BAUDART Martine, BERGERY Marie-Claude, BOILEAU Odile, CORNEVIN Barbara, FOURCART Marie-Hélène, GUERIN Anne-Marie, HAUDECOEUR Agnès, HERBINET Fabienne, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, LELOUP Nathalie, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROUSSY Elise, SEMBENI Peggy, VERNEL Martine, VERREAUX Muriel et MM AUROUX Emmanuel, BERTHELEMY Mathieu, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BOLY Francis, BONTEMPS Adrien, BOUILLEAUX Jean-Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DEOM Bernard, DESGEORGES Marc, DESTENAY Roland, DIEUDONNE Jean-Claude, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, FLEURY Vincent, GENTY Jean-Charles, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, LAIES Benoît, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean-François, LEBON Christophe, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, LORIN Dominique, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean Baptiste, MACHINET Thierry, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NICOLITCH Cédric, NOCTON Thierry, OUDIN Hubert, PERTUS Xavier, PIERSON Florent, POU CET Eric, QUEVAL Guillaume, RATAUX Frédéric, RENAUX Thierry, RENOLLET Hubert, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, TERRIER Damien, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VILLERETTE Nicolas.

Représentés : Mme DION Valentine donne pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme HUSSON POISSON a donné pouvoir de vote à M. POU CET Eric, Mme LESEUR Patricia a donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme MARCHERAS Laetitia a donné pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis, Mme PAYEN Françoise a donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, Mme ROGER Magali a donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal donne pouvoir de vote à M. MACHINET Jean-Baptiste, M. COURVOISIER donne pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, M. DEGUY Bernard a donné pouvoir de vote à M. DESTENAY Roland, M. LESOILLE Patrick donne pouvoir de vote à M. BOUILLON Daniel.

---

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES DES BUDGET GENERAL et PARC ARGONNE DECOUVERTE

Vu la délibération n°2020/13 du 24/02/2020 adoptant le budget général 2020 ;

Vu la délibération n°2020/15 du 24/02/2020 adoptant le budget Déchets ménagers 2020 ;

Entendu l'exposé suivant : Il avait été prévu en début d'année le changement de la toiture du Parc Argonne Découverte qui devait se faire en 2 temps : un retrait de la terre végétale pour un montant prévisionnel de 40 000€ au printemps puis un changement de la toiture en septembre. Seul le retrait de la terre avait été prévu budgétairement, le coût de réfection de la toiture n'étant alors pas connu avec suffisamment de précision.

Dans le contexte de la crise sanitaire, il a été décidé de procéder à un marché avec les 2 opérations (retrait de la terre, puis changement de la toiture).

-/...

L'ensemble de cette opération coûte 192 000 € TTC.

Afin de financer ces travaux qui ne seront pas terminés avant la fin de l'année, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au 2313 pour un montant de 171 000 € (dont 40 000 € qui avaient déjà été budgétés au 2138 pour le retrait de la terre). Le décalage entre 171 000 et 192 000€ s'expliquant par la TVA déductible, le budget du Parc Argonne Découverte étant partiellement assujéti à la TVA.

Considérant qu'il est nécessaire de récupérer ce montant sur le budget général ;

Vu l'avis favorable remis par la commission des Finances du 08/10/2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE les décisions modificatives suivantes des budgets général et du parc Argonne Découverte :

*Budget général*

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 67, article 678, autres charges exceptionnelles : - 125 400,00 €

Chapitre 65, article 6521, déficit des budgets annexes : +125 400,00 €

*Budget Parc Argonne Découverte*

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 75, article 7552, prise en charge du déficit du budget annexe : +125 400,00 €

**Dépense de fonctionnement :**

Chapitre 023, article 023, virement à la section d'investissement : +125 400,00 €

**Recettes d'investissement :**

Chapitre 021, article 021, virement de la section de fonctionnement : +125 400,00 €

Chapitre 10, article 10222 : FCTVA : +5 600 €

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre 23, article 2313, constructions : + 171 000,00 €

Chapitre 21, article 2138, autres constructions : -40 000 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,



Benoit SINGLET